



RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2024

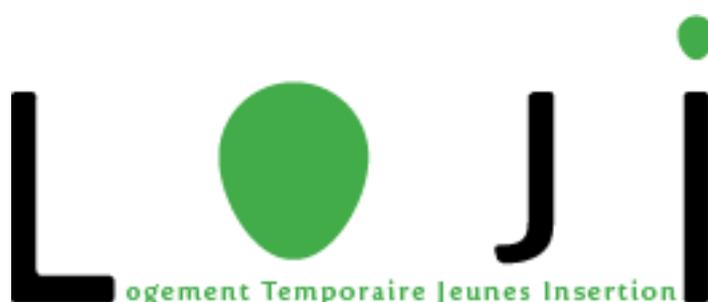


TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : L'ASSOCIATION SEA 35	3
PARTIE 2 : LE POLE PRECARITE INSERTION	5
2.1 LE PPI : UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE	5
2.2 UNE TRADUCTION CONCRETE DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, AU SEIN DU POLE	6
2.3 L'ORGANIGRAMME : LES PROFESSIONNELS DU POLE PRECARITE INSERTION	7
PARTIE 3 : LE DISPOSITIF du « LOJI »	7
3.1 la mission : accès au logement et accompagnement dans le projet de vie	7
3.2 Le Public : les jeunes de 18 à 30 ans, en situation de précarité et risque d'exclusion	8
3.3 Un fonctionnement : Un accompagnement renforcé	8
3.4 Les fonctions supports, pour le fonctionnement du dispositif	10
PARTIE 4 : L'ACTIVITE DE L'ANNE 2024	10
4.1 Les jeunes accueillis sur le LOJI : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	11
4.2 L'ACTIVITE DU DISPOSITIF :	15
PARTIE 5 : IA santé SUR LE LOJI : UN ACCOMPAGNEMENT a adapter	19
PARTIE 6 : LES POINTS FORTS, l'emploi et la formation des jeunes	20
PARTIE 7 : LES LIMITES DE NOS ACTIONS	21
PARTIE 8 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2025	21
ANNEXE	22

1. Association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille et Vilaine – Organisme gestionnaire

Parc d'affaires la Bretèche

Bâtiment A3

35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org Site Internet : www.sea35.org

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE

Directrice Générale : Madame Maelle DANIAUD

2. Le projet associatif de la SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

3. Les réalisations associatives 2024 : des dynamiques de rapprochement à l'œuvre

3.1 Un engagement du siège au service des missions

Les services ressources du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

3.2 Rapprochement ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Au terme de ces échanges et suite à la validation de la proposition portée par l'ADSEA22 dans l'appel d'offre pour porter la mission d'évaluation d'informations préoccupantes, un mandat de gestion a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2025. Les CSE puis l'assemblée générale seront consultés sur le projet de fusion pour une effectivité au 1^{er} juillet 2025.

3.3 Rapprochement à visée de fusion Asfad / SEA 35

Depuis septembre 2022, l'Asfad et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion sur un partenariat renforcé pour identifier les opportunités, les risques et les éventuelles modalités d'une coopération renforcée.

Les travaux qui ont été conduits et les échanges qui ont été menés ont permis de mettre en évidence la convergence des engagements et la complémentarité des missions exercées au sein des deux associations.

S'appuyant sur un réel socle de valeurs communes, les associations ont confirmé le désir de se fédérer.

Ainsi, au terme d'une première étape de concertation approfondie, les deux conseils d'administration souhaitent que se poursuivent et que se définissent les éléments de la coopération de demain dans le cadre du processus de réflexion sur un partenariat renforcé.

Précisément, en filiation avec ce qui a construit chacune des deux associations, il s'agit de développer des synergies et de nouvelles marges de manœuvre dans le but de s'adapter, de manière anticipée et efficace, aux évolutions du contexte social et économique.

Aujourd'hui, les Conseils d'administration des deux associations ont décidé d'aller plus loin et de viser à la fusion des deux associations dans une nouvelle entité, ceci afin de créer une dynamique porteuse de changement d'échelle, d'innovations et de promotion de la qualité des interventions sociales et ainsi de mieux répondre à des problématiques sociales de plus en plus complexes, dans un environnement politique économique et sociétal en profonde mutation.

L'année 2024 a permis de travailler sur le projet de fusion, les orientations stratégiques et statuts de la future association. Le projet de fusion sera présenté en CSE et en assemblée générale en 2025 pour une effectivité au 1^{er} janvier 2026.

PARTIE 2 : LE POLE PRECARITE INSERTION

Le dispositif LOJI est l'un des 10 dispositifs du Pôle Précarité Insertion (PPI)

2.1 LE PPI :

UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI), créé en 2005, s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale, et vise l'inclusion¹.

Ses missions sont centrées sur **l'accueil et l'hébergement d'urgence, l'évaluation, l'information, l'orientation, la coordination et l'observation sociale**. Elles visent **un accès aux droits** : domiciliation, premières nécessités, ressources, santé, logement, hébergement, emploi...

Le PPI se réfère aux dispositions légales et réglementaires, aux orientations du schéma départemental AHI (Accueil Hébergement Insertion) et du SIAO 35 (service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

- ➔ LA CAO (Coordination Accueil Orientation) - Antenne SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- ➔ SKOAZELL (instructions d'aides financières et orientations)
- ➔ L'EDD (Élection de Domicile et distribution de courriers)
- ➔ PUZZLE (Accueil de Jour à destination de personnes majeures)
- ➔ HEOL (Accueil de jour à destination des familles et femmes isolées)
- ➔ LE POINT SANTE Puzzle (Consultations infirmières et médecin)
- ➔ LE POINT SANTE Héol (Consultations infirmières)
- ➔ APPARTE (Hébergement d'Urgence en diffus) de 39 places
- ➔ LOJI - Logement Jeunes en Insertion (logement/hébergement et accompagnement social) de 17 places
- ➔ ADEL (Accompagnement vers et Dans le Logement) de 36 mesures

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le PPI héberge habituellement ses dispositifs sur 2 sites à Rennes :

- ➔ La CAO – Antenne SIAO, SKOAZELL, l'EDD, PUZZLE, le POINT SANTE, RUE DE LA BARBOTIERE
Ainsi que les bureaux d'APPARTE, LOJI, ADEL et COORUS,
- ➔ HEOL et son POINT SANTE RUE MONSIEUR MOUEZY

Les 3 dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers le logement en diffus rayonnent sur Rennes et Rennes Métropole.

Sur cette année 2024, nous avons engagé des travaux sur le bâtiment de la Barbotière nous obligeant à quitter le site pour une répartition temporaire sur plusieurs sites rennais.

¹ « L'inclusion consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société » (« inclusion active », Commission Européenne, Emploi ; affaires sociales et inclusion – en ligne). La notion d'inclusion est fortement associée à celle de citoyenneté et de participation sociale.

2.2 UNE TRADUCTION CONCRETE DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, AU SEIN DU POLE

Le Pôle Précarité Insertion s'inscrit dans les orientations définies par l'association. Cela se traduit concrètement par :

- ➔ Une inscription dans la dynamique territoriale :
 - Création du **GCSMS « Un chez soi d'abord »** en tant que membre fondateur en 2022 (ouverture de 100 logements), aux côtés du CHGR, de l'AIVS et des associations Espoir 35 et APASE ;
 - Participation à la création du **Centre d'accueil inconditionnel en santé mentale**, aux côtés du Réseau Louis Guilloux (RLG) ;
 - Membre du consortium porteur du dispositif CEJR (Contrat Engagement Jeunes en Rupture) aux côtés de l'AIS35, l'ARASS, Weker et le réseau des missions locales.
- ➔ La formalisation de « **temps d'actions collectives et collaboratives** » visant à répondre aux besoins des personnes, tout en leur donnant une place centrale et une capacité à agir : cafés citoyens, inscription dans une démarche citoyenne (visites de lieux culturels, sorties collectives, ateliers...).
- ➔ Un engagement à développer/adapter notre offre de services en réponse à l'évolution des besoins de la population par :
 - Une position volontariste de réponses à appel à projet et d'adaptation de l'offre de services dans le respect des valeurs associatives :
 - **2019** : Extension d'APPARTE,
 - **2020** : Ouverture de l'ADN MAYA, délocalisation de l'ADJ HEOL et adaptation de l'ensemble de nos dispositifs en réponse au besoin de protection sanitaire² (diversification de nos modes d'intervention envers les publics, par le déploiement de permanences téléphoniques en complément des accueils physiques, ouverture en continu de nos structures collectives, accompagnement à distance),
 - **2021** : Ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence MAYA maternité, pour femmes en pré et post maternité (8 places), finalisation des travaux de l'ADJ HEOL (espace enfants, sanitaires, laverie...), ajustement de notre activité Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) du dispositif ADEL, optimisation de nos dispositifs CAO – Antenne SIAO et SKOAZELL, renforcement du dispositif EDD,
 - **2022** : année marquée par les transferts des dispositifs d'hébergement d'urgence collectifs Abri, Maya et Maya Maternité vers les Associations : Saint Benoît Labre, Coallia et Aurore. Toutes les personnes accueillies au sein de ces trois dispositifs ont pu être stabilisées jusqu'au transfert. Afin d'assurer la continuité de l'organisation et du fonctionnement, un temps de rencontre a eu lieu entre les différents acteurs et professionnels de ces institutions.
Création de l'activité « Korzeam » : prestation gratuite de socio-esthétique par une professionnelle du travail social formée à l'esthétisme. A destination des femmes et hommes : donner accès au bien-être et à la revalorisation de soi (soins des mains, visage, manucure ...), en vue de favoriser la mise en actions (accès aux droits...).
Mesure d'impact.
 - **2023** : fermeture du dispositif COORUS.
 - Une volonté d'établir une relation de confiance et une démarche de co-construction tant avec nos autorités de contrôle et de financement, que nos partenaires sur le territoire.

² Confrontée au virus « La Covid 19 » en mars 2020, la France a dû adapter ses fonctionnements en réponse aux règles sanitaires définies. La distance physique induit entre autres, une surface minimale par personne, nécessitant une réflexion quant à l'utilisation des locaux.

2.3 L'ORGANIGRAMME : LES PROFESSIONNELS DU POLE PRECARITE INSERTION

Une équipe pluridisciplinaire mobilisée pour assurer les missions du PPI avec un souci d'efficacité et bienveillance.

Cf. annexe.

PARTIE 3 : LE DISPOSITIF DU « LOJI »

3.1 LA MISSION : ACCES AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE VIE

Le dispositif du LOJI est né en 2001 (FAJ/Logement) pour répondre aux besoins de logement et d'accompagnement social du public jeunes sans domicile fixe, en errance et/ou sans résidence stable, accueilli par la CAO-Antenne SIAO.

Il est régi par 3 conventions :

- ➔ Une convention avec **l'État** pour le statut des **logements en ALT** (allocation logement temporaire),
- ➔ Une convention avec **le Conseil Départemental** pour le financement d'**un ETP travailleur social** pour l'accompagnement social des jeunes hébergés sur ce dispositif,
- ➔ Une convention avec **Rennes Métropole** pour un **financement complémentaire des logements** conventionnés en ALT.

Au fil du temps, le LOJI s'est structuré au sein du Pôle Précarité Insertion avec la Mission Hébergement - Logement. Il s'inscrit dans une transversalité à travers le Pôle, par un travail d'évaluation concertée avec les dispositifs rattachés à la mission accueil/veille sociale (CAO-antenne SIAO, Puzzle, EDD, ADEL...).

Au regard des problématiques sur l'accès au logement pour des jeunes en difficultés et sur la base de notre expérience sur l'accompagnement social, nous pouvons mettre en évidence que la seule réponse logement ne suffit pas pour sécuriser certains parcours. Le facteur économique est un élément essentiel (rémunération de formation, allocations...). L'accès au logement n'est par ailleurs viable que par un étayage social de proximité (un accompagnement) pour des jeunes très isolés, précaires, fragiles qui peuvent être rapidement en difficultés dans les suites de l'accès au dit logement.

Les raisons peuvent être multiples :

- ➔ Situation sociale non consolidée à l'arrivée dans le logement,
- ➔ Méconnaissance des administrations, des droits et des devoirs,
- ➔ Crainte d'être jugé, en situation de demande d'aide, avec possible non recours,
- ➔ Inactivité et désœuvrement du fait des décrochages dans les projets,
- ➔ Problèmes de santé physique et/ou psychique,
- ➔ Difficultés à se remobiliser et à définir un autre projet,
- ➔ Ruptures dans les parcours emploi-formation,
- ➔ Arrêt des ressources (fin de formation, fin de contrat d'Engagement Jeune, fin de CDD, absence de droits...),
- ➔ Peu ou pas d'expérience à l'autonomie dans un logement,
- ➔ Apprentissages à soutenir,
- ➔ Gestion budgétaire à risques : endettement et surendettement, recours aux aides facultatives,
- ➔ Expulsion de résidences habitat jeunes,
- ➔ Complexité des dispositifs et des accompagnements qui peuvent générer de l'incompréhension, de la dispersion, voire des ruptures dans un parcours non coordonné.

Le dispositif du LOJI s'enracine sur des devoirs, des engagements et des principes qui continuent de guider et de légitimer son action depuis 23 années d'exercice :

- ➔ Permettre à des jeunes démunis d'accéder aux besoins fondamentaux,
- ➔ Être facilitateur pour l'accès aux droits,
- ➔ Respecter la dignité et l'intimité du jeune en apportant sécurité et protection par un habitat et un accompagnement approprié,
- ➔ Aider le jeune à se positionner comme acteur dans la mise en œuvre de son projet,
- ➔ Reconnaître à ces jeunes adultes la capacité d'agir et de se responsabiliser,
- ➔ Accompagner les évolutions positives comme les passages à vide et les décrochages,
- ➔ Valoriser les avancées. Donner des temps de pause. Permettre le retour,
- ➔ Soutenir dans la construction et la reprise de liens sociaux,
- ➔ Permettre un relogement adapté.

3.2 LE PUBLIC : LES JEUNES DE 18 A 30 ANS, EN SITUATION DE PRECARITE ET RISQUE D'EXCLUSION

Le dispositif du LOJI accueille et accompagne des jeunes de 18 à 30 ans (**priorité sur les 18 à 25 ans**), en situation de précarité et de risque d'exclusion. Cette action s'adresse à des **jeunes très démunis, sans domicile fixe** (sans abri ou sans résidence stable), orientés par la CAO-Antenne SIAO, Puzzle, We-ker, la Prévention Spécialisée et d'autres partenaires (CDAS, CHGR...).

Ces jeunes sont **en recherche ou en démarrage de projet**. Ils ne trouvent plus dans leur environnement, les personnes et les soutiens matériels auxquels ils devraient normalement pouvoir prétendre, en particulier dans le cadre familial.

Les jeunes accueillis sur le LOJI **ne disposent pas des ressources suffisantes pour assurer les besoins immédiats** (subsistance, hébergement) et ainsi leur permettre de s'engager sur leur **projet d'insertion sociale et professionnelle**. Ils ne réunissent pas encore les conditions pour accéder au logement (résidences habitat jeunes et parc social).

3.3 UN FONCTIONNEMENT : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

L'année 2024 a été marquée par des travaux sur le site de la Barbotière. De Mars à Décembre 2024, les services du pôle précarité insertion se sont établis sur différents sites afin de pouvoir travailler dans des conditions plus sereines.

Le bureau du LOJI a donc été provisoirement déplacé dans les locaux de l'Accueil de Jour Héol, rue Monseigneur Mouezy à Rennes. Durant cette période, les rencontres avec les jeunes accompagnés se sont déroulées à domicile ou dans d'autres locaux de l'association.

Le LOJI est rattaché à la mission « Hébergement/Logement » (cf. annexe organigramme) sous la responsabilité de la direction du pôle et de la responsable de service de cette mission.

La mission d'accompagnement social est exercée avec 1 ETP de travailleur social.

Compte tenu de la diversité et de la complexité des situations et problématiques des jeunes accompagnés, les horaires du travailleur social peuvent être flexibles, jusqu'à 20h. En effet, le décrochage étant une des problématiques des jeunes accompagnés par le LOJI, les rendez-vous ne peuvent s'inscrire sur les créneaux horaires contraints en journée (éviter les absences de formations ou d'emploi pour les jeunes). Les visites au domicile sont privilégiées.

La mobilisation du parc d'hébergement s'inscrit dans un partenariat avec :

- ➔ Les associations gestionnaires de résidences habitat jeunes et résidences sociales (Amitiés Sociales, St Joseph de Préville).
- ➔ Les bailleurs sociaux (Aiguillon Construction).

Les 11 hébergements occupés en 2024 sont conventionnés en Allocation Logement Temporaire (ALT) (Les amitiés sociales, la résidence St Joseph de Préville et Aiguillon construction) et sont localisés sur la ville de Rennes.

La fin successive des conventionnements avec les associations Les Ajoncs et ALFADI a eu pour conséquence la diminution du nombre d'hébergements mis à disposition du LOJI (11 en 2024, contre 17 précédemment). Le service est toujours en recherche de nouveaux hébergements sur la ville de Rennes.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE

La démarche d'accompagnement proposée se construit avec chaque jeune sur la base d'un projet personnalisé et ancré dans la réalité, « là où le jeune se trouve dans son parcours » au moment de son accueil au Pôle Précarité Insertion.

L'accompagnement social détermine les objectifs, les engagements et les responsabilités de chacun (le jeune et le dispositif du LOJI), du projet à soutenir pour sécuriser un parcours d'insertion, jusqu'à l'accompagnement social renforcé au regard des nombreuses étapes à consolider pour accéder à l'autonomie. Le travailleur social fait participer le jeune à l'accompagnement dans le strict respect du cadre déontologique de son exercice professionnel. Il doit être facilitateur pour l'expression des difficultés et des souhaits. Le jeune doit pouvoir s'exprimer avec ses mots et être écouté avec bienveillance.

LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF DU LOJI

- ➔ L'évaluation de la situation et les entretiens de préadmissions.
- ➔ Le contrat d'occupation temporaire mensuel et la coordination avec les partenaires qui vont mettre à disposition l'hébergement mobilisé par le LOJI ;
- ➔ Le contrat d'accompagnement social mensuel avec les engagements de l'accompagnant et de l'accompagné ;
- ➔ L'entretien individuel ;
- ➔ La visite à domicile ;
- ➔ Les accompagnements extérieurs ;
- ➔ La commission logement (PPI) avec la présence de professionnels des actions ADEL, ACCEL, APPARTE et le LOJI et sous la responsabilité de la responsable de service :
Cette commission étudie et valide les demandes d'admission. Elle examine les situations pour faire des points d'étape dans le parcours d'accompagnement (blocages, situations critiques, avancées et perspectives). Dans cette instance, le travailleur social du LOJI peut bénéficier de l'expertise sociale et d'un éclairage sur des orientations à proposer ;
- ➔ La coordination partenariale avec les structures hébergeant du LOJI :
Elle est essentielle et gage d'un travail en confiance pendant l'accompagnement du jeune. Avant de mobiliser un des 11 logements, le travailleur social fait du lien avec la structure qui va accueillir le jeune. Il prend en compte les équilibres et ajuste au mieux la réponse hébergement sur le parc du LOJI. Cette coordination va être effective tout au long du parcours résidentiel du jeune avec le relais social à l'interne du lieu d'hébergement ;

- ➔ Les bilans mensuels et points d'étape sont les engagements réciproques qui vont permettre de faire du lien et d'ajuster au mieux l'accompagnement social (capacité à habiter et problématiques sociales).
- ➔ La coordination partenariale avec le réseau social, santé, l'insertion par l'emploi et le logement : CAO-Antenne SIAO, Mission Locale, We Ker, CDAS, Prévention Spécialisée, EMPP, réseau Louis Guilloux, CLH...
Elle s'inscrit dans une logique de cohérence dans le parcours et le soutien au projet de chaque jeune hébergé et accompagné.

3.4 LES FONCTIONS SUPPORTS, POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Le LOJI bénéficie d'un triple financement :

- L'ALT en réponse au coût des logements (DDETS)
- Un professionnel du travail social (CD 35)
- Un complément de financement pour les logements, financement des fluides (Rennes Métropole).

Nous ne percevons pas ici de financement des fonctions supports pourtant nécessaires au portage de tous dispositifs, sur le plan RH (direction, encadrement, secrétariat, ressources humaines...) et logistique (bureau, véhicule, ordinateur, téléphone...). Nous travaillons, chaque année, nos budgets prévisionnels de manière à ne faire supporter que le prorata de ces fonctions au regard de chaque dispositif (répartition équitable des charges sur l'ensemble des dispositifs du Pôle).

L'absence de financement des fonctions supports induit un déficit récurrent que le pôle ne pourra soutenir, par absence de fonds propres. L'ensemble de nos financements sont, en effet, au service des activités en cours.

Dans un tel contexte, nous avons prévu, sur l'année 2025, de solliciter un comité des financeurs pour identifier les attendus du dispositif en termes de missions et rechercher ensemble les possibilités d'y répondre. L'annonce en début d'année 2025 de la fin du FAJ par le CD35 nous amène désormais à rechercher un nouveau financeur sans qui, le LOJI fermera ses portes.

PARTIE 4 : L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2024

La présence du LOJI repose sur une volonté territoriale de porter deux axes décrits comme majeurs : **l'Insertion des Jeunes** et le **Logement d'Abord**.

Nous avons pu observer sur l'année 2024 un **besoin des jeunes quant à la poursuite de l'accompagnement à l'arrivée dans un nouveau logement** (ouverture des fluides, signature des états des lieux). Ainsi, ce sont **6 jeunes** que le LOJI a pu accompagner sur une arrivée dans un nouveau logement, ce qui constitue un temps supplémentaire d'accompagnement pour le travailleur social.

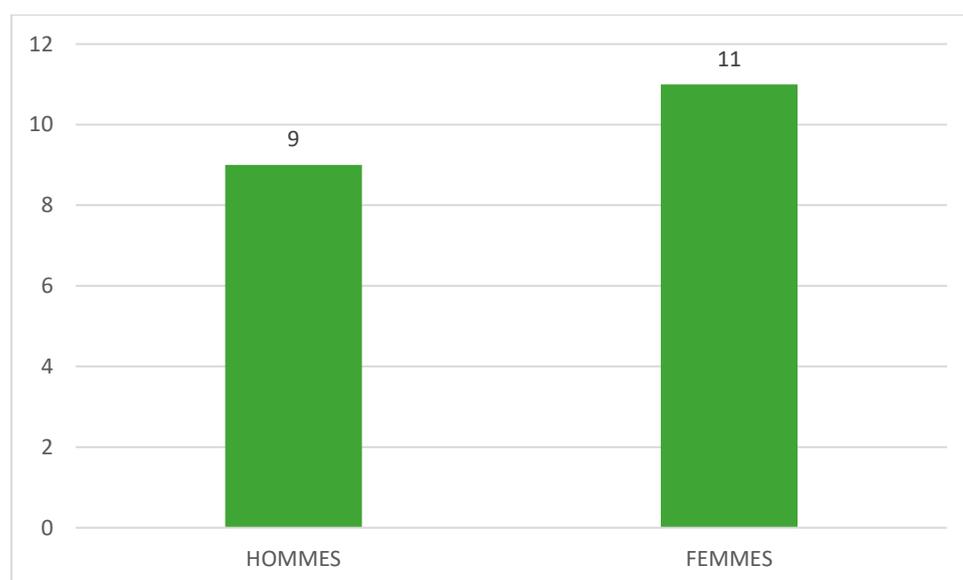
Ainsi, après un état des lieux sur la typologie des jeunes accueillis en 2024, ce rapport d'activité sera l'occasion d'analyser l'offre de services en réponse avec les besoins identifiés. Nous pourrions ensuite découvrir les points forts et les limites persistantes auxquelles nous faisons face, avant de prendre connaissance des ambitions pour l'année 2025.

En outre cette année, nous avons fait le choix de présenter nos dispositifs sous l'angle de « la santé ». Vous trouverez un paragraphe dédié à cette approche.

LA RUPTURE FAMILIALE ET /OU INSTITUTIONNELLE : DES CARACTERISTIQUES COMMUNES

La caractéristique majeure des jeunes accompagnés par le LOJI est **une absence de soutien et d'étayage familial**. Les causes des ruptures qui amènent ces jeunes à demander de l'aide au Pôle Précarité Insertion s'enracinent essentiellement dans les problématiques suivantes :

- ➔ **Placement dans les institutions éducatives** (jeunes marqués par différents traumatismes ayant justifiés le placement, carences affectives, méfiance vis-à-vis de l'adulte qui « abandonne » ...),
- ➔ **Séparation des parents**, recomposition familiale avec difficultés pour le jeune de trouver sa place dans le nouveau schéma familial (injonctions au départ, conflits de loyauté avec un des parents, chantage affectif, abandon, arrêt de l'aide à la subsistance, arrêt d'une couverture maladie complémentaire...),
- ➔ **Conflits familiaux**, difficultés liées aux **conditions précaires de la famille** (argent, santé, addiction...), envie d'indépendance mais sans avoir encore les moyens de l'autonomie,
- ➔ La décohabitation et l'installation vers l'autonomie **ne peuvent pas être soutenues par les parents**.

LE TYPE DE MENAGES : DES JEUNES ISOLEES AVEC UN EQUILIBRE FEMMES/HOMMES

En 2024, le LOJI a accompagné **20 ménages soit 20 adultes et 2 enfants**. Les **femmes et hommes isolés** sont majoritaires dans nos hébergements.

La **répartition femmes/hommes est relativement équilibrée** sur le dispositif, avec **11 jeunes femmes isolées** accompagnées et **9 jeunes hommes isolés** accompagnés en 2024.

En fin d'année 2024, **4 familles monoparentales** sont accueillies avec une femme accueillie avec ses 2 filles et 3 femmes dont les enfants sont placés.

De la difficulté d'exercer son droit de visite et d'hébergement quand on vit à la rue.

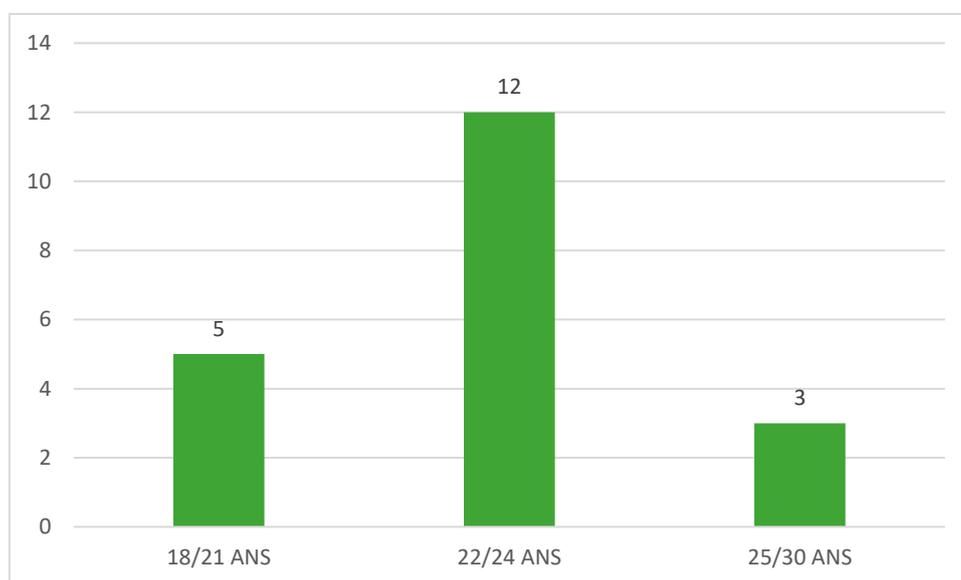
Mme est hébergée sur le dispositif LOJI depuis Avril 2024 sur l'appartement en diffus.

Nous avons fait ce choix car Mme a des droits de visite et d'hébergement pour son fils. Celui-ci est placé en famille d'accueil en semaine à l'extérieur de Rennes.

La stabilité du logement a permis à Mme de voir ses temps d'hébergement évoluer d'un week-end sur deux à tous les week-ends du vendredi soir au dimanche soir. Elle a aussi pu accueillir son fils pendant toutes les vacances scolaires. Cette évolution s'est faite graduellement. Disposer d'un logement a permis à Mme d'être plus à l'écoute et plus sereine pour accueillir son fils dans de bonnes conditions.

Le LOJI a soutenu la mise en place d'un étayage de professionnels autour de la situation. Une TISF intervient tous les samedis après-midi. Et une rencontre avec les travailleurs sociaux de l'ASE a permis de coordonner et éclaircir la situation de Mme.

LA REPARTITION DES JEUNES PAR AGE : LA PREDOMINANCE DES 22/24 ANS

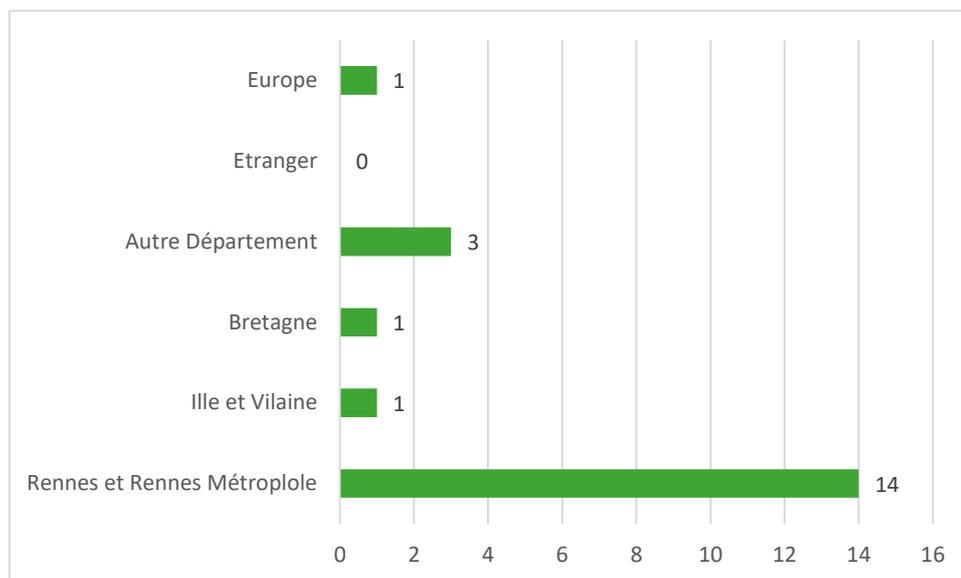


Sur les **20 jeunes adultes** accueillis et accompagnés par le LOJI en 2024, les jeunes dans la tranche d'âge 22/24 ans sont majoritaires, soit 12 jeunes. La priorité continue d'être donnée à l'accueil des jeunes majeurs lorsque que les demandes sont instruites. En 2024, 5 jeunes de 18 à 21 ans ont donc été accompagnés par le LOJI. Cependant, il faut rappeler que le dispositif n'intervient qu'à la suite du droit commun quand cela est nécessaire. Pour les accompagnements des 25/30 ans qui se poursuivent, on observe souvent des situations complexe en matière de santé mentale avec des difficultés d'orientation et un temps long pour accéder à un autre logement.

Par ailleurs, nous observons **des situations chaotiques** pour des **jeunes dans la tranche d'âge 18-24 ans**, très démunis en termes de ressources économiques (absence de RSA), de connaissances sur les démarches administratives mais aussi sur le plan de **la scolarité** et de **la formation**.

Les solidarités familiales ou amicales qui sont mobilisées à l'arrivée s'essouffent très rapidement, souvent au bout de quelques semaines.

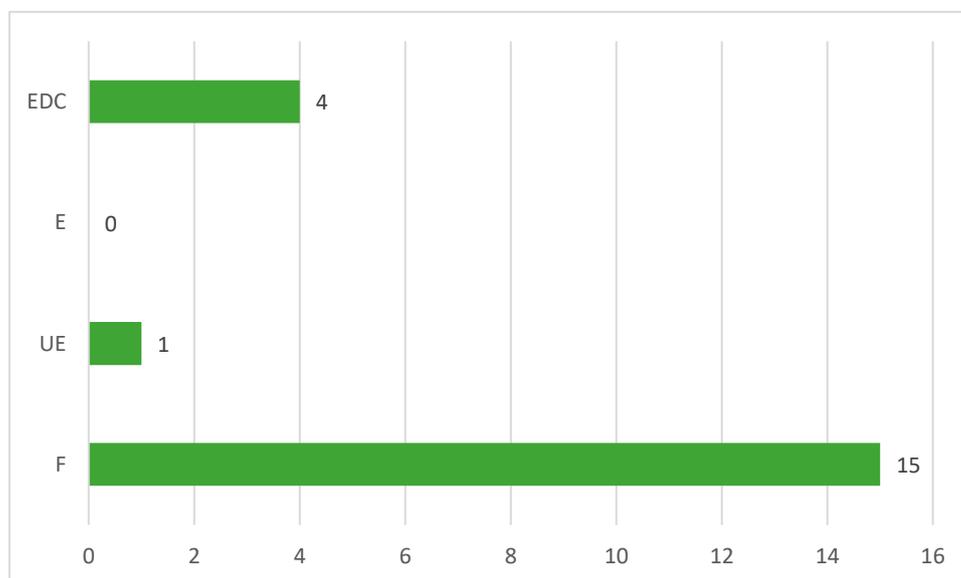
LA PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES : PLUS D'UNE MOITIE DES JEUNES ORIGINAIRE DU DEPARTEMENT



En 2024, **15 jeunes viennent du département d'Ille-et-Vilaine** parmi lesquels **14 sont originaires de Rennes Métropole**.

La proportion des jeunes qui arrivent d'autres départements reste une constante dans les accueils du LOJI pour « *tenter sa chance ailleurs, fuir des soucis et/ou faire son projet en métropole* ». En 2024, l'activité du LOJI met ainsi en évidence l'accompagnement de 4 jeunes venus **d'autres départements français (outre-mer et métropole)**.

LA NATIONALITE : LA NATIONALITE FRANÇAISE MAJORITAIRE



Les jeunes accompagnés par le LOJI sont majoritairement de **nationalité française**. Concernant les 4 jeunes de nationalité étrangère, ils sont détenteurs : soit d'un titre de séjour d'un an, soit d'une carte de résident. Ces jeunes sont, le plus souvent, entrés sur le territoire français alors qu'ils étaient encore mineurs et ont connu un **parcours en tant que MNA** (Mineur Non Accompagné). Nous avons cette année un jeune issu de l'Union Européenne.

LES RESSOURCES : DES JEUNES EN GRANDE PRECARITE, QUI RETROUVENT DES RESSOURCES



Le dispositif du LOJI accueille des jeunes extrêmement démunis sur le plan matériel. A la fin de l'exercice 2024, nous observons une nette amélioration des situations au niveau des ressources. En effet, sur les 20 jeunes enregistrés en 2024, **6 étaient sans ressources en début d'année ; ils ne sont plus que 5 en fin d'année. En effet, sur les derniers mois de 2024, nous avons fait 3 entrées sur le dispositif de jeunes n'ayant aucune ressource.**

Cette année 2024 a vu la poursuite du dispositif « *Chantiers Premières Heures* » et de la formation « *Parcours +* » de PRISME qui permet à des jeunes d'avoir un minimum de ressources et de travailler la reprise d'un rythme d'activité professionnelle et de formation. **10 jeunes du LOJI** en ont bénéficié cette année (2 sur les *Chantiers Premières Heures* et 8 sur la formation *Parcours +*). Certains jeunes ont pu bénéficier des deux dispositifs.

De plus, on peut voir que fin 2024, **10 jeunes gagnent entre le RSA et le SMIC**. Certains de ses jeunes seront en sortie du dispositif sur le premier trimestre 2025.

- ➔ Les revenus inférieurs au RSA sont composés :
 - Des chantiers Premières Heures (contrat de 4 à 12h),
 - Des indemnités Pôle Emploi,
 - Des CEJ (Contrat d'engagement Jeune) (520 euros).

Ces revenus améliorent nettement les conditions de subsistance des jeunes les plus précaires.

- ➔ Les revenus entre RSA et SMIC comprennent :
 - Le RSA + prestations familiales,
 - L'Allocation Adulte Handicapé (1 016 euros),
 - Le Contrat d'Engagement Jeune et un revenu du travail,
 - Les rémunérations de formation de la région (ex : prépa avenir, parcours + 840€...),
 - Les revenus du travail à temps partiel.

La rubrique plafond RSA englobe également des revenus du travail équivalents au plafond du RSA.

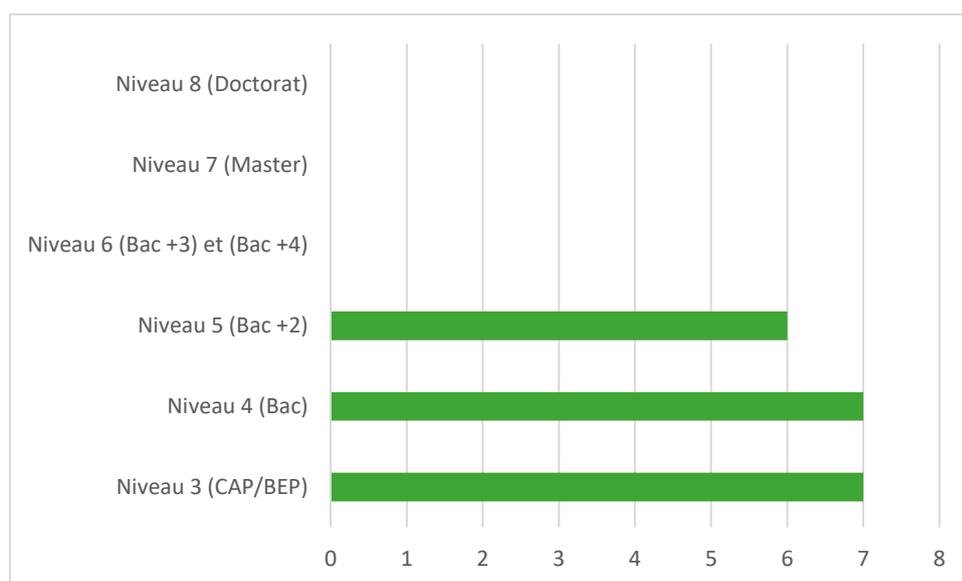
Pour les aides, nous faisons appel au **Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)** dans l'attente de rémunération de formation ou du premier versement de l'allocation du Contrat Jeune en Rupture. Nous faisons également

appel aux **secours d'urgence** et **allocations mensuelles jeunes majeurs** pour les 18-21 ans qui rentrent dans un projet et peuvent y prétendre auprès du CDAS.

Le partenariat mis en place par le PPI avec la **Banque Alimentaire** ainsi que la distribution du **secteur caritatif** et les Tickets Services (en partenariat avec la CAO-ASIAO) ont permis des dépannages ponctuels pour des jeunes très démunis.

De plus, nous avons mis en place un partenariat avec l'association **Bulles Solidaires** afin de permettre des dons de kit d'hygiène aux jeunes lors de leur entrée sur le LOJI. Cette initiative va permettre également de faire des dépannages, pour des jeunes ayant peu de ressources sur le reste de l'année.

LE NIVEAU SCOLAIRE : LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE



Les décrochages scolaires sont nombreux dans les parcours des jeunes accueillis au LOJI. Globalement, le **niveau de scolarité est peu élevé**. Parmi les 14 jeunes de Niveau 3 et 4, ont été inclus les jeunes ayant été jusqu'en Terminale et n'ayant pas décroché le BAC ou le CAP. Cela concerne la moitié des jeunes.

Cependant, on peut observer que nous avons accueilli **6 jeunes avec un BAC et ayant débuté des études supérieures**. Pour beaucoup, l'arrêt des études correspond à la période où la situation se détériore tant au niveau du logement que des relations familiales.

4.2 L'ACTIVITE DU DISPOSITIF :

L'ABSENCE DE LOGEMENT : UNE REALITE

Parmi les jeunes accueillis au LOJI, on compte :

- ➔ Des jeunes locaux **alternant différents modes d'hébergement précaire**, sans avoir encore connu la rue. Ces jeunes sont définis comme invisibles sur l'espace public.
- ➔ Des jeunes qui **décohabitent suite à des conflits familiaux** (départ du domicile parental ou conjugal, coming-out...). Ils partent se faire « dépanner » dans le réseau amical et parfois sur le même quartier que les parents ;

- ➔ **Des jeunes originaires de l'étranger ou des DROM-COM** avec une errance sur d'autres départements avant d'arriver à Rennes chez de nouveaux compatriotes. Les solidarités s'essouffent et les jeunes ont épuisé toutes les solutions dans le réseau de dépannage ;
- ➔ **Des fins de prise en charge ASE ou autres institutions** (limite d'âge pour la prise en charge, non adhésion au contrat éducatif). Arrêt de la mise à disposition d'un appartement éducatif.
- ➔ Des jeunes avec **un mode de vie et des habitudes de la rue**, souvent connus des dispositifs de prévention spécialisée du Centre-Ville, du dispositif « Sortir de la rue » porté par WE KER et du PPI via l'accueil de jour « Puzzle » et la CAO-Antenne SIAO.

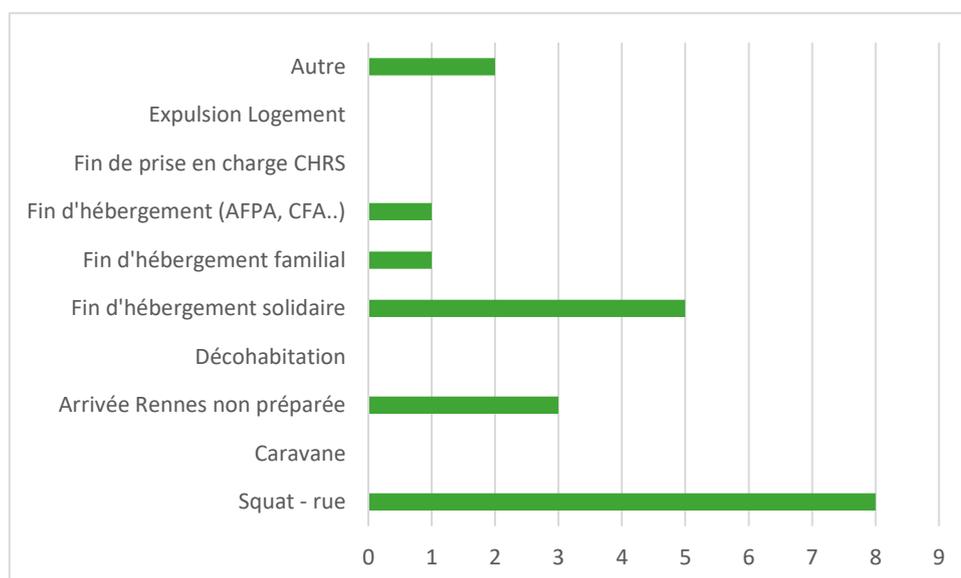
LES PRESCRIPTEURS : 24 DEMANDES POUR 26 ACCOMPAGNEMENTS EFFECTIFS

En 2024, le **dispositif « Sortir de la rue » We Ker** reste le prescripteur principal pour les orientations vers le dispositif LOJI avec 16 orientations sur un total de **24 demandes reçues** (pour une capacité d'accueil de 11 logements).

Sur les 24 demandes, nous avons statué sur **4 entrées** sur le LOJI, **14 refus car la situation ne correspondait plus aux critères du LOJI**. En effet, le délai d'attente entre le moment du positionnement sur le dispositif et le moment où une place se libère a pu être d'un an. La situation des jeunes évolue dans ce laps de temps et souvent celle-ci ne correspond plus aux critères du LOJI au moment du traitement de la demande.

Nous avons **6 demandes en attente de traitement** car tous les logements sont pourvus. On peut donc émettre l'hypothèse qu'au vu de la faible demande, les partenaires ont fait des choix avant l'orientation. De plus au vu de la faible rotation et du nombre d'hébergements moindre cette année sur le dispositif du LOJI, le temps d'attente avant une entrée reste assez long.

LES MOTIFS DE LA DEMANDE : PLUS DE 40% DES JEUNES A LA RUE, SANS SOLUTION DE DEPANNAGE



Sur 20 jeunes accueillis, **8 étaient sans abris au moment de la demande et sans aucune solution de dépannage, soit 40%**. Nous observons de longues périodes dites de « débrouille » avec parfois plusieurs mois d'hébergement de dépannage avant que ces jeunes ne sollicitent de l'aide. Bien souvent, ils refusent les accueils d'urgence et ne font pas appel au 115.

De nombreuses demandes n'aboutissent pas du fait du format contraint du nombre et du type d'hébergement, mais aussi du temps limité dont dispose le LOJI pour l'accompagnement social. Toutes les

demandes ne relèvent pas d'un accompagnement par le LOJI. Cependant, **force est de constater que nous ne pouvons pas répondre à des jeunes majeurs pour lesquels le dispositif du LOJI aurait été adapté.**

Sur l'année 2024, nous avons été obligés de temporiser les demandes d'admission au LOJI du fait de la fin du conventionnement avec deux associations qui accueillait 6 des hébergements du LOJI. Certains jeunes ont dû être relogés. Cette situation a donc empêché l'accueil de plus de jeunes sur le dispositif.

DES DUREES D'HEBERGEMENT STABLES : ENTRE 1 AN ET 1 AN ½

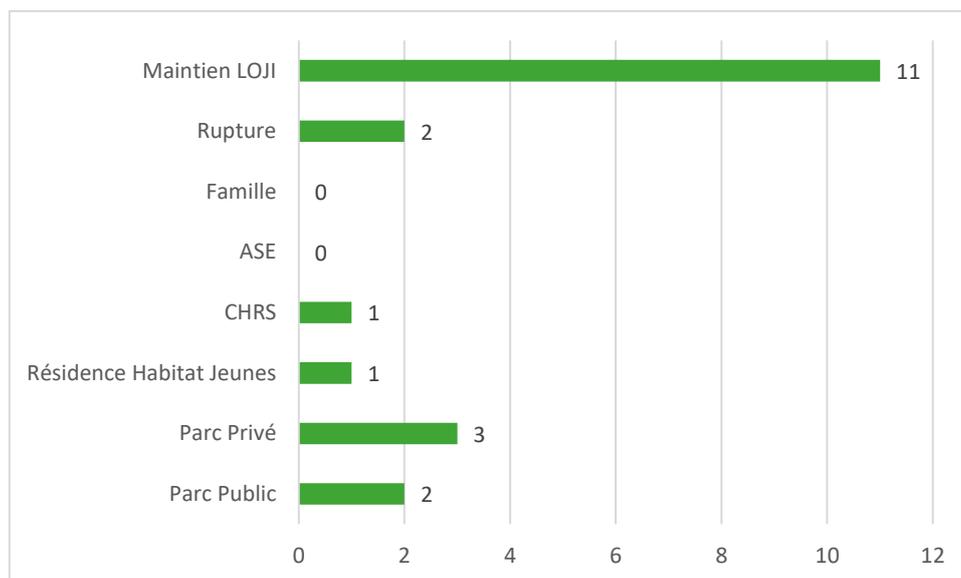
En 2024, 9 jeunes ont quitté le dispositif LOJI. Sur les **10 entrées de 2023**, l'accompagnement LOJI est toujours effectif pour 6 d'entre eux en 2024.

La moyenne des durées de séjour se situe entre 1 an et 2 ans depuis plusieurs années. Il s'agit du temps nécessaire pour que la situation soit consolidée sur l'ensemble du projet avant de se reloger.

Les freins au relogement :

- ➔ Fragilité du public accueilli sur le LOJI qui cumule plusieurs problématiques : sociales, santé, emploi, surendettement,
- ➔ Pas suffisamment de garanties pour les bailleurs en termes de visibilité sur le projet et donc de ressources économiques,
- ➔ **Relogement possible mais sous condition de maintien d'un accompagnement social.**

LA SITUATION DU LOGEMENT A LA FIN 2024 : UN ACCOMPAGNEMENT QUI DOIT PERDURER SUR 2 A 3 MOIS EN MOYENNE APRES LA SORTIE



Sur le plan du logement locatif, **6 jeunes ont pu être relogés dans le parc social, associatif ou privé**, du fait de l'ancienneté de la demande ou via Action Logement et/ou une demande de Relogement Social Prioritaire. Malgré un fort étayage de l'accompagnement du LOJI, nous observons **une demande forte des bailleurs sociaux** (parc social et résidences habitat jeunes) pour **maintenir un accompagnement social** à l'entrée dans le logement afin de **sécuriser les parcours** des jeunes relogés.

En 2024, **2 jeunes** ont eu besoin d'un maintien de leur accompagnement social à l'entrée dans le nouveau logement durant **2 à 3 mois**.

L'activité du LOJI **évolue** pour répondre aux besoins, **le temps consacré à chaque jeune augmente** afin de garantir une sortie réussie du dispositif en **évitant les ruptures**.

Cette année a été marquée par une collaboration forte avec le service ADEL (accompagnement vers et dans le logement) concernant 3 situations qui a permis une entrée en logement plus sécurisée pour le jeune. Ce travail a permis de limiter le risque de rupture et de limiter le temps de travail de travailleur social du LOJI après la sortie du dispositif.

Concernant les ruptures, **3 jeunes** hommes/femmes ont vu leur contrat d'accompagnement/hébergement prendre fin en raison du non-respect des engagements, de l'absence de contact et/ou de la non occupation de l'hébergement mis à disposition.

Des jeunes en Rupture.

La situation de M. AB

M. AB a été accompagné durant plus d'un an. Après une grosse période d'errance, M. AB est hébergé sur une résidence habitat jeune. L'accompagnement du LOJI débute en Octobre 2023 avec la demande d'être aidé dans la compréhension des démarches administratives. Il débute une formation sur un dispositif d'insertion « Parcours+ ».

Peu après le début de l'accompagnement, la situation au sein de la résidence se dégrade et les relations sont tendues avec le voisinage et les responsables. M. AB ne comprend pas ce qui lui est reproché. M. AB semble adhérer à l'accompagnement du LOJI et le service prend alors la décision de faire changer M. AB d'hébergement afin d'observer si la situation peut progresser différemment sur un autre lieu.

Hébergé sur une autre résidence, M. AB montre un nouvel investissement dans l'accompagnement. Après des débuts prometteurs, M. AB se désinvesti peu à peu de l'accompagnement et à l'été 2024, il ne laisse plus de visibilité dans ses démarches (mensonges, absences aux points mensuels, absences en formation, pas de contact, ni téléphonique, ni mail).

Une fin de l'accompagnement et de l'hébergement est actée mais M. ne comprend pas. Il souhaite être maintenu dans l'hébergement mais ne veut plus de l'accompagnement. Or, dans le cadre du LOJI, les contrats sont liés. Ce n'est donc pas possible.

En Octobre 2024, M. AB ne se présente pas au rendez-vous de fin d'accompagnement et d'état des lieux de sortie. L'hébergement est rendu non entretenu. Des affaires personnelles ont été laissées sur place. Les redevances non pas toutes été acquittées.

A ce jour, M. AB n'a pas donné suite aux diverses sollicitations téléphoniques du service afin qu'il puisse récupérer ses affaires.

Sur l'année 2024, sur les 20 jeunes accompagnés, 20 jeunes sont suivis dans le cadre du soin.

La santé des jeunes prend une place de plus en plus importante dans les accompagnements. Outre la réouverture de droits au niveau de la CPAM, l'accompagnement vers le soin en santé mentale est l'un des éléments essentiels dans le suivi de ces jeunes.

Le LOJI est sollicité très régulièrement pour accompagner des jeunes pour lesquels une **pathologie psychiatrique est reconnue**. Or, la densité de l'accompagnement nécessaire est beaucoup plus importante, impliquant notamment une présence de proximité difficile à maintenir au regard du temps de travail alloué au travailleur social du dispositif à ce jour (1 professionnel pour 1 ETP). Un accompagnement de qualité pour ces jeunes aux pathologies complexes est très chronophage et nécessite un investissement important de la part du LOJI, au bénéfice de l'inclusion.

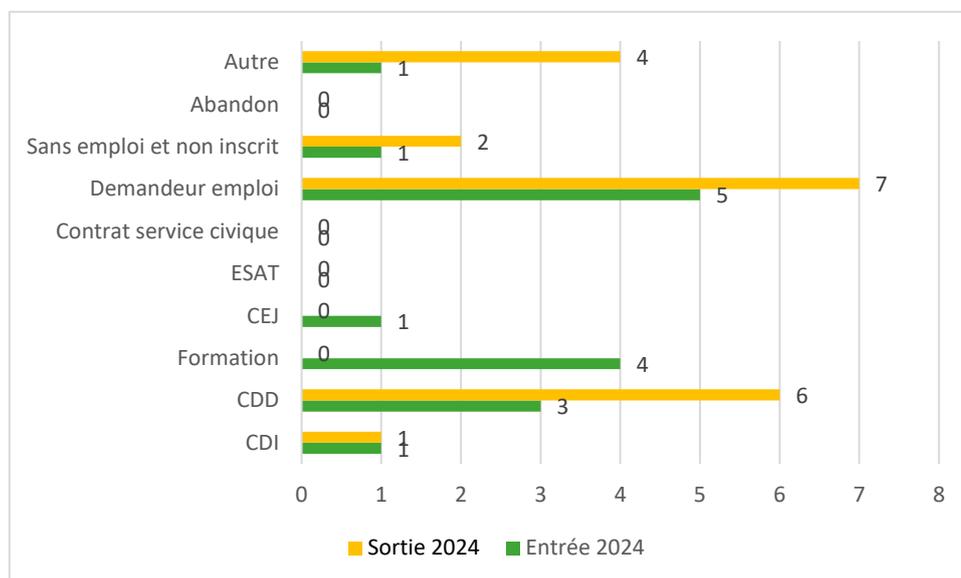
Outre la pathologie mentale, les jeunes accueillies au LOJI ont souvent besoin d'un accompagnement en santé pour diverses pathologies. Ils ont besoin d'être accompagné lors des rendez-vous afin de comprendre les enjeux et les soins à apporter. De plus, leur bonne santé physique et psychique est indispensable pour favoriser le travail sur les freins à leurs insertions sociales et professionnelles.

La situation de M. SA

M. SA se plaint de maux de ventre, de vomissement. M. ne sort presque plus de chez lui. Il fait plusieurs séjours aux Urgences de l'hôpital. Les médecins lui indiquent qu'il a un problème à l'estomac. M. SA dit se débrouiller seul dans ses démarches en lien avec la santé. Cependant, on perçoit qu'il ne comprend pas le diagnostic qu'il présente d'abord comme quelque chose de très préoccupant puis comme un élément anodin.

L'absence de compréhension de M. SA met son insertion professionnelle en suspens. Il nécessiterait un accompagnement par un professionnel de santé autres que les médecins qui le suivent afin de lui réexpliquer les enjeux, la pathologie et le traitement.

L'EMPLOI ET LA FORMATION : UN OBJECTIF ESSENTIEL POUR LES JEUNES, UNE COORDINATION AFFIRMÉE AVEC LES ACTEURS



Au début de l'année 2024, **7 jeunes étaient sans activité**³. A la fin de l'exercice 2024, **tous les jeunes bénéficiaient d'un accompagnement par un conseiller We Ker et/ou un Animateur local d'Insertion** dans le cadre du **contrat RSA**. Sur les 7 demandeurs d'emploi fin 2024, 2 jeunes bénéficient des droits au RSA et 3 jeunes bénéficient de l'AAH.

Les freins pour l'accès à l'emploi, des indicateurs persistants :

- ➔ **Difficultés à se projeter et à se mobiliser** sur un projet formation-emploi qui soit réaliste et réalisable. Les étapes intermédiaires nécessaires pour explorer et expérimenter par des formations et des stages différents secteurs d'activité sont souvent longues ;
- ➔ **Nombreuses phases de découragement et de décrochage** où se pose toujours la question du sens. Désir d'un projet emploi parfois inaccessible, idéalisé voire « fantasmé » ;
- ➔ **Problématiques sociales et de santé** qui ont nécessité de retravailler les projets et notamment avec **une orientation vers la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)**.

La recherche de formation ou d'emploi peine souvent à aboutir et nous observons de longues phases de décrochage sur les démarches avec du désœuvrement et de l'inactivité.

L'accompagnement social LOJI prend alors tout son sens dans la complémentarité du travail avec les conseillers WE-Ker.

Une coordination des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle est essentielle pour que les jeunes puissent redémarrer et s'engager sur un projet clair. Nous pouvons ainsi être associés avec les conseillers WE-Ker à des rencontres sur les chantiers et entreprises d'insertion. Cela s'explique par la nécessité et la volonté de coordonner nos interventions. Si les structures d'insertion par l'activité économique ont un volet d'accompagnement social, il est important que les évaluations soient croisées et que les accompagnements soient répartis de manière cohérente dans l'intérêt du jeune.

³ Nous prendrons donc pour référence la situation des jeunes sortis courant 2023 et la situation des jeunes en accompagnement LOJI au 31/12/2023.

En 2024, nous avons réalisé des évaluations partenariales pour chaque jeune accompagné par le dispositif LOJI.

PARTIE 7 : LES LIMITES DE NOS ACTIONS

A la sortie du dispositif LOJI, **les glissements vers le relogement en résidences habitat jeunes sont encore peu nombreux** du fait des garanties demandées sur la poursuite de l'accompagnement social. Nous retrouvons les mêmes exigences chez les bailleurs du parc social lors de l'accession en tant que locataire.

Aussi, nous soutenons **la pertinence de mesures d'accompagnement social post-LOJI** pour des jeunes qui accèdent au **logement en résidence habitat jeunes** ou dans le **parc social** et pour lesquels les projets restent encore fragiles. L'embolisation du dispositif du LOJI est notable et remettre de la fluidité dans un parcours logement a tout son sens pour ce public jeune. Les hébergements du LOJI contribueraient ainsi **à répondre à plus de jeunes sans domicile fixe**.

Nous pouvons constater que la prise d'autonomie chez les 18/21 ans est très compliquée, plus particulièrement chez les jeunes ayant eu des parcours au sein d'institutions. Ce sont des jeunes qui ont besoin d'être rassurés sur leurs quotidiens, sur leurs prises de décision. Nous observons un manque de prise d'initiative, une méconnaissance des démarches administratives. Ces accompagnements nécessitent un temps de travail plus important dans le « *faire avec* », d'explication, mais également de reprise du cadre. Nous constatons qu'ils sont en recherche de l'adulte dans le quotidien.

PARTIE 8 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2025

Le territoire semble vouloir s'engager sur trois thématiques fortes : **l'insertion des jeunes, la politique du logement d'abord et la santé mentale**. L'expérience acquise sur le pôle autour de ces thématiques notamment au travers du dispositif du LOJI conduit naturellement **l'association à s'engager dans cette dynamique**, tant dans les réflexions menées que dans la projection de réponses concrètes.

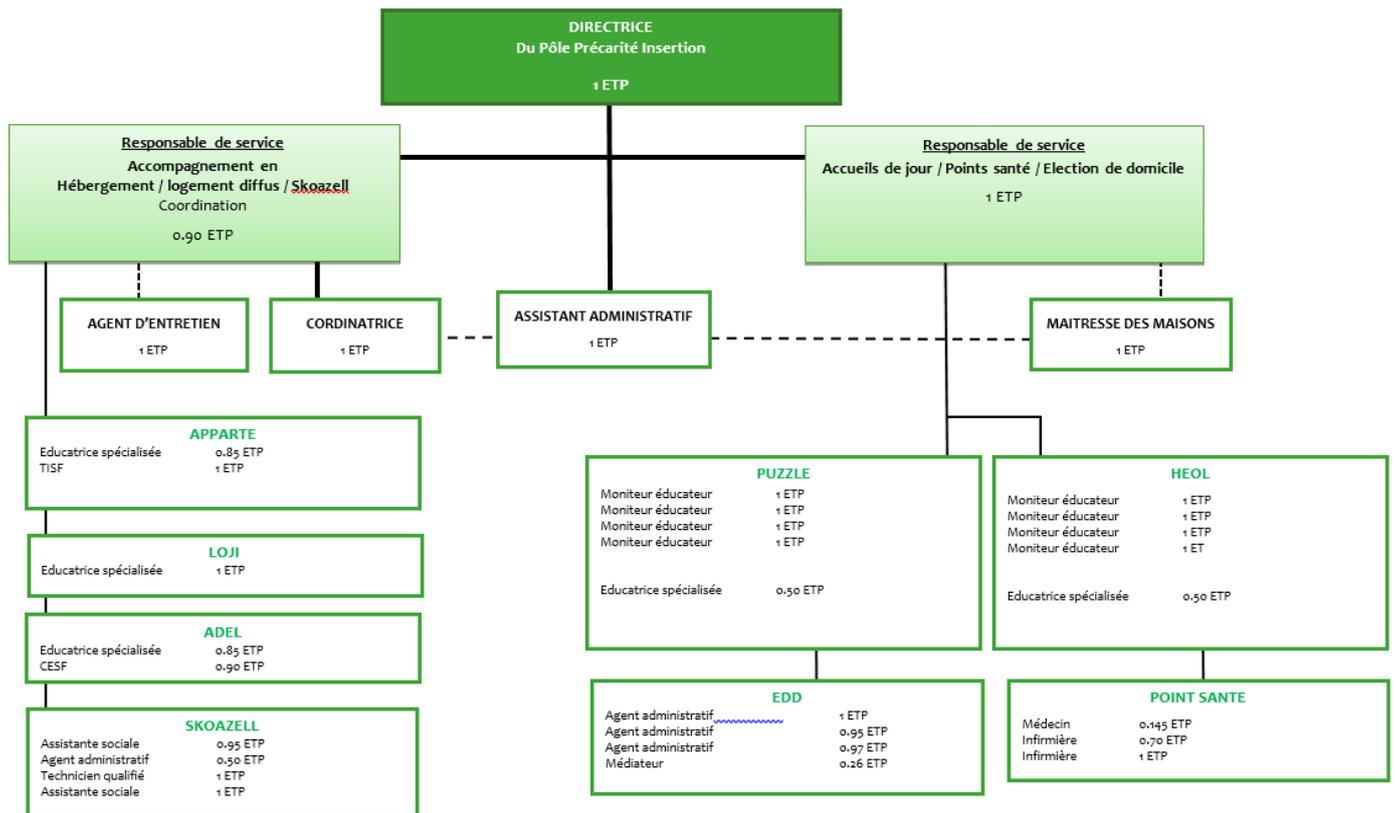
En 2022, nous avons pu travailler avec **la Fondation pour le Logement (ex Abbé Pierre)** afin de définir les besoins d'accompagnement **des jeunes présentant une dysphorie de genre** sur la Métropole Rennaise, ayant ou non engagé une transition de genre. Nous souhaiterions disposer de places spécifiques pour ce public et mettre en place un accompagnement adapté afin de rompre l'isolement et de travailler sur un parcours médico-social adapté. Cette complémentarité permettrait une augmentation des places et du temps de travail social supplémentaire. Ce projet n'a pu aboutir sur 2024 mais nous souhaiterions poursuivre la réflexion sur 2025.

Sur l'année 2024, nous avons pu travailler avec **Weker** et le dispositif « **Sortir de la rue** » sur **un projet d'insertion par le logement de femmes à la rue ayant des droits de visites et d'hébergement mais ne pouvant les satisfaire du fait d'une absence de logement**. Cette situation, très présente dans les demandes d'accompagnement du LOJI, ne peut être satisfaite par des hébergements inadaptés à l'accueil d'enfant. De plus, cela nécessiterait un accompagnement à la parentalité et un accompagnement spécifique en insertion professionnel (horaires, jours, lieux).

Nous percevons ici une dynamique engagée sur la création de projet avec les usagers.

Aussi, nous souhaiterions que cette année 2025 nous permettent, financeurs et partenaires, de travailler ensemble sur **le développement du dispositif LOJI et la projection à de nouvelles réponses** adaptées aux publics et au territoire.

ANNEXE



LEGENDE

- Lien hiérarchique
- - - - - Lien fonctionnel